

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 16

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer aux mots :

« l'appel »,

les mots :

« l'avis d'appel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.